

Un certain nombre de comités constitués dans le cadre du ministère se réunissent également à intervalles réguliers afin d'étudier des questions d'intérêt commun et d'émettre un avis. Ceux-ci comprennent :

- 1° **Conseil de la défense.**—Composé du ministre de la Défense nationale (président), de l'adjoint parlementaire au ministre, du sous-ministre, du président du comité des chefs d'état-major, des trois chefs d'état-major et du président du Conseil de recherches pour la défense, le Conseil de la défense a pour objet de conseiller le ministre en matières d'administration.
- 2° **Comité des chefs d'état-major.**—Ce comité se compose du président des chefs d'état-major, des trois chefs d'état-major des forces armées et du président du Conseil de recherches pour la défense et du sous-ministre; au besoin, assistent également à ses réunions le secrétaire du Cabinet et le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Comité a pour objet d'examiner constamment tous les problèmes concernant les opérations. Un certain nombre de sous-comités étudient divers aspects de ces problèmes et font rapport au comité principal.
- 3° **Comité chargé du personnel.**—Composé du chef du personnel de la marine, de l'adjudant-général, du directeur du personnel au Conseil de l'Air, du sous-ministre adjoint (personnel et administration), du sous-ministre adjoint (finances) et d'un représentant du président du Conseil de recherches pour la défense, ce comité a pour objet d'examiner les problèmes intéressant le personnel des trois services, principalement en vue d'assurer l'uniformité des règlements à cet égard. Divers aspects des problèmes relatifs au personnel sont étudiés par des sous-comités qui font rapport au comité principal.
- 4° **Comité des officiers supérieurs préposés aux approvisionnements.**—Ce comité est composé du chef des services techniques de la Marine, du quartier-maître général, du directeur des services techniques au Conseil de l'Air, du sous-ministre adjoint (service des réquisitions) et d'un représentant du président du Conseil de recherches pour la défense. Il a pour objet d'étudier tous les problèmes relatifs à la logistique. Divers aspects de ces problèmes sont étudiés par des sous-comités qui font rapport au comité principal.
- 5° **Commissions des approvisionnements de défense.**—Douze commissions, composées d'un représentant de chacun des services, de représentants du sous-ministre, des services d'inspection et du ministère de la Production de défense, se tiennent continuellement au courant des problèmes du ravitaillement et étudient divers aspects de l'approvisionnement en matériel, par exemple munitions, armes, avions, etc., destiné au ministère de la Défense nationale et obtenu par l'intermédiaire du ministère de la Production de défense.

**Liaison avec l'étranger.**—Le président du Comité des chefs d'état-major, représentant militaire du Canada au sein de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord, a pour tâche de coordonner toutes les questions militaires relatives à l'OTAN et de faire office de conseiller militaire auprès des délégations canadiennes à l'OTAN. Afin d'assurer la liaison et de favoriser la collaboration internationale en matière de défense, le Canada maintient aussi: 1° un état-major conjoint (Washington), qui représente les trois armes et le Conseil de recherches pour la défense; 2° un état-major conjoint (Londres), qui représente aussi les trois armes et le Conseil de